



Le code « activité » 26016 - VÉLO ÉDUCATIF est dédié à l'apprentissage du vélo pour tou·te·s, organisé et proposé dans le cadre d'une participation aux différents programmes « vélo éducatif » de l'UFOLEP :

- **Écoles de vélo KID BIKE,**
- **Savoir Rouler à Vélo,**
- **Ensemble à Vélo,**
- **Écoles et associations multisports.**

Il permet de développer le vélo éducatif et utilitaire sans participation aux organisations compétitives (sans classement, ni délivrance de titre).

Cadre de mise en œuvre :

Pour bénéficier de ce dispositif de licences, l'**association** devra :

- **Proposer un des programme** du vélo éducatif ,
- **Organiser** cette activité dans le cadre d'un **planning** ou d'un **calendrier**,
- **Encadrer** cette activité par une ou plusieurs **personnes désignées par le-a Président-e**,
- **Déclarer le code 26016 VÉLO ÉDUCATIF.**

!/ IMPORTANT :

Le code 26016 :

- **Ne donne pas accès aux compétitions cyclistes** (tous supports d'activités),
- **Ne permet pas la pratique individuelle et autonome** d'entraînement ou de randonnée (tous supports d'activités).

La participation du licencié « vélo éducatif » (code activité 26016) à **toute randonnée** cycliste (manifestation sans classement) **est possible mais soumise aux conditions** citées préalablement :

- **inscrite au calendrier des encadrements de l'association**,
- **encadrée** sous la responsabilité d'un animateur référent sur la sortie (dans le respect des normes et règles d'encadrement sur la voie publique),
- **soumise à la souscription complémentaire obligatoire de l'organisateur** pour couvrir leur participation via un contrat ACT.

Pour encadrer ces publics, les animateurs fédéraux doivent :

- Souscrire une licence pratiquant R5 dans les codes activités correspondants aux pratiques proposées par le club,
- Cocher impérativement la mention « animateur » et la demande de « contrôle d'honorabilité ».

Je pratique le Vélo au sein d'une association
ufolep
TOUS LES SPORTS AUTREMENT



Créneaux d'activités inscrits au programme et calendrier de l'association UFOLEP
Séquence encadrée par un.e Animateur.trice désigné.e par le.a Président.e de l'association UFOLEP
Rappel : activités non compétitives (sans classements, ni délivrance de titres)



RISQUE 2

(1) Kid Bike (KB) : programme éducatif de découverte et de perfectionnement des pratiques cyclistes
(2) Savoir Rouler à Vélo (SRAV) : dispositif inter-ministériel d'apprentissages et de promotion des mobilités actives et quotidienne à Vélo
(3) Ensemble à Vélo (EAV) : programme d'apprentissage et de remise en selle pour les adultes, parents ou grand-parents qui souhaitent pratiquer le vélo pour le plaisir et le bien-être, à des fins utilitaires, ou pour accompagner leurs enfants dans la pratique cycliste. Ce dispositif doit être encadré par un animateur inscrit sur la base de données nationale du SRAV.
(4) Vélo Loisirs : aucun dispositif officiel existe à ce jour. Il présente ici uniquement la possibilité de pratiquer des disciplines autour du vélo de manière encadrée au sein d'une association UFOLEP dans la continuité du dispositif KID BIKE.